

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Ventôse, an VII.



Lettre du général Buonaparte au directoire exécutif, contenant divers avantages remportés sur les mameloucks et les arabes. — Extrait du traité d'alliance entre la Porte et la Russie. — Détails sur l'embarquement du roi de Sardaigne. — Lettre écrite par lui au vice-roi de cette île. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Entrée à Brest d'un convoi de deux cents voiles.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

EGYPTE.

ARMÉE D'ORIENT.

Au quartier général du Caire, le 26 vendémiaire an 7.

Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, je vous fais passer le détail de quelques combats qui ont eu lieu à différentes époques & en différents lieux, contre les mameloucks, divers tribus d'Arabes & quelques villages révoltés.

Combat de Réméré.

Le général de brigade Fugieres, avec un bataillon de la 18^e demi-brigade, est arrivé à Menouf, dans le Delta, le 23 thermidor, pour se rendre à Mehallé-el-Kebir, capitale de la Gahbié. Le village de Réméré lui refusa le passage. Après une heure de combat, il repoussa les ennemis dans le village, les investit, les força, en tua 200, & s'empara du village. Il perdit trois hommes, & eut quelques blessés. Le citoyen Chenet, sous-lieutenant à la 18^e, s'est distingué.

Combat de Gémélé.

Le général Dagna envoya, le 1^{er} complémentaire, le général Damas, avec un bataillon de la 75^e, reconnoître le canal d'Aschimun, & soumettre les villages qui refusoient obéissance. Arrivé au village de Gémélé, un parti d'Arabes, réuni aux fellahs ou habitans, attaqua nos troupes. Les dispositions furent bientôt faites & les ennemis repoussés. Le chef de bataillon du génie, Cazalès, s'est spécialement distingué.

Combat de Mit-Kama.

Les Arabes de Derne occupoient le village de Doudé; environnés de tous côtés par l'inondation, ils se croyoient inexpugnables, & infestoient le Nil par leurs pirateries & leurs brigandages. Les généraux de brigade Murat & Lanus eurent ordre d'y marcher, & arrivèrent le 7 vendémiaire. Les Arabes furent dispersés après une légère fusillade. Nos troupes les suivirent pendant cinq lieues, ayant de l'eau jus-

qu'à la ceinture. Leurs troupeaux, chameaux & effets sont tombés en notre pouvoir. Plus de 200 de ces misérables ont été tués ou noyés. Le citoyen Nider-Wood, adjoint à l'état-major, s'est distingué dans ce combat.

Les Arabes sont à l'Égypte ce que les Barbets sont au comté de Nice, avec cette grande différence qu'au lieu de vivre dans les montagnes ils sont tous à cheval, & vivent au milieu des déserts. Ils pillent également les Turcs, les Égyptiens & les Européens. Leur férocité est égale à la vie misérable qu'ils mènent, exposés des jours entiers dans des sables brûlans, à l'ardeur du soleil, sans eau pour s'abreuver. Ils sont sans pitié & sans foi. C'est le spectacle de l'homme sauvage, le plus hideux qu'il soit possible de se le figurer.

Le général Desaix est parti du Caire, le 8 fructidor, pour se rendre dans la Haute-Égypte, avec une flotille de deux demi-galères & six avisos. Il a remonté le Nil, & est arrivé à Bénénef le 14 fructidor; il mit pied à terre, & se porta, par une marche forcée, à Behuésé, sur le canal de Joseph. Mourad-Bey évacua à son approche. Le général Desaix prit quatorze barques chargées de bagages, de tentes, & quatre pièces de canon.

Il rejoignit le Nil le 21 fructidor, & arriva à Assiout le 29 fructidor, se trouvant alors à plus de 100 lieues du Caire, poussant devant lui la flotille des beys, qui se réfugia du côté de la Cataracte.

Le 5^e jour complémentaire, il retourna à l'embouchure du canal de Joseph. Après une navigation difficile & pénible, il arriva le 12 vendémiaire à Behuésé.

Les 14 & 15, il y eut diverses escarmouches qui préludèrent la journée de Sédiman.

Bataille de Sédiman

Le 16, à la pointe du jour, la division du général Desaix se mit en marche, & se trouva bientôt en présence de l'armée de Mourad-Bey, forte de cinq à six mille chevaux, la plus grande partie arabes, & un corps d'infanterie qui gardoit les retranchemens de Sédiman, où il avoit quatre pièces de canon.

Le général Desaix forma sa division, toute composée d'infanterie, en bataillon carré, qu'il fit éclairer par deux petits quarrés de 200 hommes chacun.

Les mameloucks, après avoir long-tems hésité, se décidèrent, & chargèrent avec d'horribles cris & la plus grande valeur, le petit peloton de droite que commandoit le capitaine de la 2^e, Valette. Dans le même tems, ils chargèrent la queue du quarré de la division où étoit la 88^e, bonne & intrépide demi-brigade. Les ennemis sont reçus par-tout

avec le même sang-froid ; les chasseurs de la 52^e ne tirèrent qu'à dix pas, & croisèrent leurs baïonnettes. Les braves de cette intrépide cavalerie vinrent mourir dans le rang, après avoir jetté masses & haches d'armes, fusils, pistolets à la tête de nos gens : quelques-uns ayant eu leurs chevaux tués, se glisèrent le ventre contre terre pour passer sous les baïonnettes, & couperent les jambes de nos soldats ; tout fut inutile. Ils durent fuir, nos troupes s'avancèrent sur Sédiman, malgré quatre piéces de canon, dont le feu étoit d'autant plus dangereux, que notre ordre étoit profond ; mais le pas de charge fut comme l'éclair, & les retranchemens, les canons & les bagages nous restèrent.

Mourad-Bey a eu trois beys tués, deux blessés, & 400 hommes d'élite sur-le-champ de bataille. Notre perte se monte à 36 hommes tués & 90 blessés.

Ici, comme à la bataille des pyramides, les soldats ont fait un butin considérable ; pas un mamelouck sur lequel on n'ait trouvé 4 à 500 louis.

Le citoyen Couroux, chef de la 61^e, a été blessé ; les citoyens Rapp, aide-de-camp du général Desaix, Valotte & Sacro, capitaines de la 21^e, Geoffroy de la 61^e, Géronime, sergent de la 88^e, se sont particulièrement distingués.

Le général Friant a soutenu, dans cette journée, la réputation qu'il avoit acquise en Italie & en Allemagne.

Je vous demande le grade de général de brigade pour le citoyen Robin, chef de la 21^e demi-brigade. J'ai avancé les différens officiers & soldats qui se sont distingués. Je vous en enverrai l'état par la première occasion.

TURQUIE.

Constantinople, le 12 pluviôse.

Il circule ici depuis quelques jours un extrait du traité d'alliance offensive & défensive, qui a été signé entre la Porte & la Russie, le 3 nivôse dernier.

Le traité de paix signée entre les deux puissances à Jassi, le 29 décembre 1791, est de nouveau confirmé.

Les deux puissances se garantissent réciproquement leurs états. Dans le cas où l'une des deux puissances seroit attaquée sur terre ou sur mer, l'autre lui fournira des secours tant en hommes qu'en argent, &c.

Ce traité durera le plus long-tems qu'il pourra, mais n'est signé que pour huit ans.

Les deux parties sont convenues d'inviter les rois d'Angleterre & de Prusse, & les autres puissances, à y prendre part.

Sur les représentations de l'envoyé de Prusse, M. le baron de Knobelsdorff, le ministre de Hollande, baron de Dedeur, a obtenu enfin la permission de passer ici l'hiver, mais comme simple particulier.

ITALIE.

Bologne, le 7 ventose.

Quelques vaisseaux russes & turcs croisent devant Ancône, & une frégate turque a été aperçue des hauteurs de Ravennes. Ces villes sont dans un bon état de défense.

Le général Victor, avec sa division est attendu pour la défense des côtes.

Livourne, 8 ventose.

Le 5, à une heure après midi, le roi de Sardaigne et sa famille, après avoir communiqué publiquement dans l'église du Dôme ; se sont embarqués sur des chaloupes magnifiquement ornées, & se sont rendus, accompagnés du consul

ragusain, à bord des bâtimens préparés pour leur transport. Au moment de l'embarquement, la frégate anglaise *la Therpsicore*, que nous avons en rade, salua le roi de vingt-un coups de canon. A deux heures, le convoi, au nombre de sept tartanes, mit à la voile, & vers cinq heures, la frégate anglaise leva l'ancre, & se mit en marche pour se réunir au transport qu'elle doit escorter jusqu'à Cagliari.

Quelques heures après le départ du roi, l'adjudant-général français, le citoyen Chipault, qui avoit été chargé de l'accompagner depuis Turin, s'embarqua sur une felouque, & fit force de rames pour rejoindre le convoi ; mais comme le vent étoit favorable à la flotille, il ne put l'atteindre, & rentra peu de tems après dans le port. On prétend que cet officier venoit de recevoir des ordres particuliers du directoire exécutif de la république française, qu'il étoit chargé de communiquer au roi de Sardaigne.

Le chevalier, don Angiolo, lieutenant de marine, toscan, qui avoit été nommé pour faire à la famille royale les honneurs de la ville & du port de Livourne, a reçu une tabatière d'or de la valeur de quatre-vingt sequins ; le citoyen Chipault a également accepté un semblable présent, ainsi que deux chevaux de main qui lui ont été offerts par le duc de Chablais, avec une montre à répétition, enrichie de diamans, donnée par le duc d'Aoste.

Il paroît certain, d'après des rapports arrivés de Parme, qu'il arriva dans ce port, vers le 27 pluviôse, un transport de troupes anglaises parties de Gibraltar, & que ces troupes jointes aux troupes napolitaines qui se trouvoient déjà en Sicile, & à celles qui partirent de Livourne vers le 23 nivôse, devoient être employées à une expédition dans le royaume de Naples.

Nous apprenons de Cagliari que le vice-roi de la Sardaigne, D. Vivalda, y publia le 11 pluviôse, une lettre de S. M., ainsi conçue.

Parme, le 6 nivôse.

« Marquis Vivalda, dans la détermination que nous avons prise d'aller avec notre famille royale habiter dans notre royaume de Sardaigne ; nous vous en chargeons par la présente de notifier cette résolution à nos très-aimés & fidèles sujets de ce royaume, en la communiquant aux trois *stamenti* ecclésiastique, militaire, & royal, & leur annonçant qu'étant toujours leur roi & leur père tendre, nous nous estimerons heureux d'aller dans les bras de sujets & d'enfans aussi chéris, & de leur témoigner notre affection paternelle, aussi sincère qu'invariable. Vous rendrez publiques nos intentions bienveillantes, & vous ferez en sorte qu'il ne puisse naître aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit, que notre arrivée dans le royaume puisse occasionner la moindre crainte par rapport à des événemens passés. Nous connoissons assez votre attachement à notre personne, pour ne pas douter de votre zèle à seconder nos intentions paternelles, en inspirant à nos peuples chéris, affection, confiance & bonne volonté à notre égard. En vous assurant de notre gratitude, nous prions le seigneur qu'il vous conserve ».

Signé, CHARLES-EMMANUEL.

Milan, le 10 ventose.

On apprend de Vérone & de Legnago, qu'il y est arrivé de nouvelles troupes autrichiennes ; & qu'on y annonce la prochaine arrivée des russes.

D'un autre côté, grand nombre de troupes françaises sont

en mouvement de toutes parts, pour se porter vers l'Adige. Le corps de troupes, qui est dans la Walteline, doit être aussi renforcé.

Nous avons ici un envoyé de la république de Naples près le républicain cisalpin.

Le général Mack continue de séjourner ici sous bonne garde.

H O N G R I E.

De Semlin, le 6 ventose.

Le prince de Valachie a publié à Bucharest, sous la date du 22 pluviôse, une proclamation adressée aux habitants de ce pays, par laquelle il leur annonce que les troubles dangereux qui ont eu lieu jusqu'ici, ont été enfin heureusement terminés, moyennant l'amnistie accordée par le grand-seigneur au chef des rebelles Passwan-Oglou & à ses adhérens ; & qu'en conséquence les habitants de la principauté de Valachie sont déchargés des contributions extraordinaires que l'on avait été dans le cas de leur imposer pour les préparatifs de guerre qui se faisoient.

On assure que les troupes qui avoient été levées en Bosnie, pour marcher contre Passwand-Oglou, ont maintenant pour destination de concourir à la descente projetée sur les côtes d'Italie dans l'Adriatique, par les escadres combinées russo-turques & anglaises.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 22 ventose.

Le comte de Metternich a remis hier à la députation de l'Empire une note remplie d'aigreur sur la conduite des Français à l'égard d'Ehrenbreitstein, & sur l'occupation de cette forteresse par les troupes de la république. Il invite la députation à prendre cet objet en grande considération ; afin, dit-il, d'obtenir du gouvernement français l'exécution de l'amnistie conclue entre la France & l'Empire.

A cette note étoit jointe une correspondance très-étendue du colonel Faber avec le général français Dalmagne, chargé du blocus d'Ehrenbreitstein.

Le comte de Lehrbach est enfin parti hier matin. On assure qu'il est nommé commissaire-général auprès de l'armée impériale.

M. de Morawski, député de Bavière, est parti l'après-midi. M. de Rosenkrantz, député de Danemarck, doit partir aujourd'hui.

Le congrès ne marche point comme les russes qui s'avancent. On n'a jamais été bien ingambe à Rastadt ; mais aujourd'hui nous voilà presque perclus ; je ne connois rien de plus triste que notre situation présente. Il est de mauvais plaisans qui prédisent au saint empire le sort du saint pere, & il est malheureusement vrai que l'espérance de la paix s'évanouissant de plus en plus, ne nous laisse que la perspective d'un bouleversement projeté par l'obstination de la maison d'Autriche, & consentie par la lâcheté de nos princes & de leurs représentans. Si vous exceptez deux ou trois puissances, telles que Darmstadt, Bade, &c., & leurs ministres qui ont tenu une conduite digne, tout le reste est aveuglément dévoué aux passions qui agitent les grandes cours de l'Europe pour les mener à leur perte. Parlez à la foule des députés de Rastadt d'indépendance, de droits & d'intérêts publics, différens de ceux du cabinet de Vienne, ces messagers d'étiquette, ces plénipotentiaires à courbettes n'auront pas l'air de vous répondre. Qu'on n' imagine cependant pas que c'est la pêtise seule qui en

fait des valets de l'Autriche ; non, les ministres de la cour de Vienne n'ont rien négligé, pas même les petits moyens ; pour agrandir le nombre de leurs créatures. Tel député sacrifie les intérêts de son prince à l'ambition d'être frappé amicalement sur les épaules par un plénipotentiaire autrichien ; on ne résiste pas aisément en Allemagne à ces sortes de caresses. Mais tel autre député d'une ville libre trahit les intérêts de ses commettans pour avoir obtenu l'assurance d'être un jour conseiller de l'Empire ; distinction qui n'est pas sans valeur, puisqu'à l'aide d'une pareille prérogative, un homme endetté se soustrait facilement à la poursuite de ses créanciers.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 9 ventose.

Les sonds publics ont haussé depuis dix à douze jours de près de deux pour cent. Ce qui explique cette hausse, c'est que le ministre a demandé une forte avance à la banque sur le nouveau produit des revenus, afin de soulager la bourse & acheter une grande quantité de billets de l'échiquier. Les trois pour cent des annuités réduites ont monté en conséquence à 55, & les 3 pour cent consolidés à 54 1/2.

La liste du café de Lloyd nous a appris, il y a quelques jours, que les deux frégates anglaises *l'Orphée* & *le Fox*, ont été prises par les Français dans les mers de l'Inde.

Il a été arrêté dans le parlement d'Irlande qu'il seroit élevé une pyramide sur laquelle seroient inscrits les noms de tous ceux qui se sont opposés avec le plus d'énergie à la réunion de ce royaume avec l'Angleterre. On a résolu en même tems que le 24 janvier (5 pluviôse) seroit célébré à jamais comme un jour de triomphe, & que dans toutes les élections de membres du parlement, on donneroit désormais l'exclusion à quiconque ne permittoit pas formellement de s'opposer à la réunion.

Dans une des séances de la chambre des communes d'Irlande, les *anti-ministres* ont assuré que la feuille ministérielle le *Sun* seroit brûlée par la main du bourreau, parce qu'elle avoit imprimé « que la séance de la chambre basse d'Irlande du 22 janvier avoit été très-tumultueuse, & que les partisans de la réunion avoient été forcés au silence par les cris, les sifflets & les hurlemens des galeries ». Cette sentence a été exécutée, sans que le parti ministériel s'y soit opposé.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Paris, le 24 ventose.

— Un convoi de plus de 200 voiles, venant du sud-est, est entré à Brest, le 21 de ce mois, sous l'escorte de six frégates. Il étoit commandé par le capitaine de vaisseau Lebozec.

— M. Wi-dham, ministre d'Angleterre près la cour de Toscane, & M. Mocenigo, ministre de Russie, ont quitté Florence pour se rendre à Livourne.

— L'escadre anglaise qui a repris le blocus de Cadix, consiste en 14 vaisseaux de ligne, dont 3 à trois ponts.

— Toutes les lettres de Rastadt s'accordent à faire l'éloge & presque le panégyrique des parties de l'armée française qu'on a vu passer sur divers points de l'Allemagne.

— On écrit de Cassel que le roi de Prusse se propose de se rendre dans cette ville vers les premiers jours de germinal.

— M. Lichtemberg, que l'Allemagne honoroit comme son plus grand physicien & comme un des premiers génies, est mort à Gœttingen, le 6 de ce mois, d'une inflammation de poitrine.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence de FRANÇOIS (de Nantes).

Séance du 26 ventôse.

Un citoyen demande que la partie des biens qu'un ex-religieux étoit dans l'usage de porter au monastere en prononçant ses vœux, ne soit pas comprise dans la vente des domaines nationaux.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

La commission nommée pour faire un rapport sur la demande en radiation définitive du représentant du peuple Decreey, demande qu'il soit fait un message au directoire, pour l'inviter à faire passer à la commission, toutes les piéces qui prouvent que ce représentant a été porté sur une liste d'émigrés, attendu que celles qui ont été remises, ne sont point revêtues des formes légales. — Adopté.

Organe d'une commission spéciale, Duchâtel (de la Gironde), rappelle que l'Assemblée constituante rendit plusieurs loix qui confisquèrent, au profit du trésor public, les effets & actions des compagnies financières qui n'auroient pas été soumis au visa de la régie de l'enregistrement. Plusieurs réclamations se sont élevées à ce sujet, & la commission elle-même a pensé, que ces loix étoient trop sévères, puisqu'elles tendent à priver de sa propriété un citoyen, pour une simple négligence des formalités dont il s'agit, Duchâtel propose, en conséquence, de rapporter ces décrets. — Impression & ajournement.

Genissieux fait adopter le projet qu'il présenta dans une des dernières séances. Il tend à décharger le trésor public des frais de procédure dans les affaires criminelles, de police correctionnelle & de simple police, & tout jugement rendu par les tribunaux qui doivent en connoître, portant condamnation à une peine quelconque, prononçant en même tems au profit de la république le remboursement des frais auxquels la poursuite des crimes & délits aura donné lieu.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de Favard, sur les passe-ports.

Crochon combat le projet. Il pense que la responsabilité est trop divisée pour ne pas faire craindre qu'elle ne devienne encore illusoire.

Favard répond à cette objection en lui opposant la division naturelle des pouvoirs administratifs, dont la hiérarchie doit être conservée, sur-tout pour les passe-ports, où la stricte observation des formes est de la plus grande nécessité.

Un membre voudroit que le projet sur les passe-ports fût joint à celui de la responsabilité des communes, avec lequel il ne trouve aucune incompatibilité.

Pison-du-Galand pense qu'il suffit d'obliger les municipalités à rendre compte exactement au ministre de la police des passe-ports délivrés par elles, & à en tenir des registres exacts. La fabrication d'un papier spécial lui paroit entraîner une dépense considérable & en pure perte. L'idée de sette fabrication ne peut, selon lui, en avoir été présentée à la commission que par un homme intéressé. Il demande donc qu'il soit fait un simple rapport sur le premier objet, & la question préalable sur le reste du projet.

Après quelques débats, la question préalable est adoptée. Duchâtel (de la Gironde) fait ensuite un rapport sur diverses pétitions tendantes à modifier les articles XLIV & XLVI de la loi du 11 brumaire an 7, relative au régime hypothécaire.

Plusieurs membres combattent le projet.

Le conseil ordonne l'impression de leurs discours.

Nota. Le conseil des anciens a accepté l'hommage qui lui a été fait par Ledanois, au nom des habitans de Benay, (l'Eure), d'une somme de 760 francs pour les frais de la guerre. — Il a approuvé une résolution qui transfère à Port-Briec l'école centrale du département des Côtes-du-Nord, existante à Guingamp.

Bourse du 26 ventôse.

| | | | |
|-----------------------|--|--------------------------------|--------------------------|
| Amsterdam..... | 60 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{1}{4}$. | Montpellier..... | $\frac{1}{2}$ per. 15 j. |
| <i>Idem</i> cour..... | 57 $\frac{3}{4}$ à $\frac{3}{8}$, 58 $\frac{3}{4}$. | Rente prov..... | 7 f. 50 c. |
| Hambourg... | 195 $\frac{1}{2}$, 191 $\frac{1}{2}$. | Tiers consol..... | 10 f. 13 c. |
| Madrid..... | 10 f. 87 c. | Bon $\frac{2}{4}$ | 1 f. 10 c. |
| Mad. effec..... | 14 f. 62 c. | Bon $\frac{3}{4}$ | 1 f. 5 c. |
| Cadix..... | 11 f. 87 c. | Bon $\frac{1}{2}$ | |
| Cad. effec..... | 14 f. 62 c. | Bon des 6 der. mois de l'an 6. | 66 f. 13 c. |
| Gênes..... | 97 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$. | Or fin..... | 106 f. |
| Livourne..... | 106, 105. | Ling. d'arg..... | 50 f. 75 c. |
| Bâle..... | 1 b, $\frac{1}{2}$ per. | Portugaise..... | 97 f. 25 c. |
| Lausanne..... | $\frac{1}{4}$ per. | Piastre..... | 5 f. 41 c. |
| Milan..... | 53 $\frac{1}{2}$. | Quadruplè..... | 21 f. 63 c. |
| Geneve..... | | Ducat d'Hol..... | 11 f. 63 c. |
| Lyon..... | pair 15 j. | Guinée..... | 26 f. 25 c. |
| Marseille..... | $\frac{1}{2}$ per. 15 j. | Souverain..... | 35 f. 25 c. |
| Bordeaux..... | pair 15 j. | | |
| | Esprit $\frac{3}{4}$, 310 à 340 f. — Eau-de-vie 22 deg., 235 à 300 f. | | |
| | — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 10 à 15 c. | | |
| | — <i>Idem</i> St-Domingue, 2 fr. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 45 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 5 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 75 c. | | |
| | — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f. | | |

Notice des ouvrages du citoyen Moreau Saint-Méry, qui sont actuellement en vente.

Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sur le vent, comprenant l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'établissement de ces colonies, jusqu'en 1785 inclusivement; publiées par Méderic-Louis-Elie Moreau-Saint-Méry, en 6 gros volumes in-4°, brochés, 50 fr.

Description topographique et politique de la partie espagnole de l'isle Saint-Domingue, avec des observations générales sur le climat, la population, les productions, le caractère & les mœurs, &c. &c., & une carte; par le même; 2 vol. in-8°, brochés, 9 fr.

Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue, avec des observations générales sur sa population, sur le caractère & les mœurs de ses divers habitans, sur son climat, sa culture, ses productions, son administration, &c. &c., avec une carte; par le même; 2 gros vol. in-4°, brochés, 20 fr.

Vues et Plans des lieux principaux de l'isle Saint-Domingue, formant un Atlas in-folio, pour servir aux ouvrages précédens & recueillis par le même auteur.

On trouve ces objets à Paris, chez le cit. Moreau-Saint-Méry, rue de l'Université, n°. 302, fauxbourg Germain; à l'imprimerie de Dupont (de Nemours), rue de la Loi, n°. 1231; & chez Hazard, rue de l'Eperon-André-des-Arcs, n°. 11.

A. FRANÇOIS.